Résolutions et décisions

adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa vingt-neuvième session extraordinaire

22 septembre 2014

Assemblée générale
Documents officiels • Vingt-neuvième session extraordinaire
Supplément n° 1 (A/S-29/7)

Nations Unies • New York, 2015

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Outre les textes des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa vingt-neuvième session extraordinaire, le présent volume contient un répertoire des résolutions et décisions.

ISSN 0252-7006

Table des matières

Section *Page*

I. Ordre du jour 1

II. Résolution adoptée sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 3

III. Décisions 5

A. Élections et nominations 6

B. Autres décisions 7

Annexe

Répertoire des résolutions et décisions 9

I. Ordre du jour[1]

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation à laquelle appartient le Président de la soixante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale :
   a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
   b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président.
5. Organisation de la session.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

[1] Voir également Sect. III.B, décision S-29/21.

II. Résolution adoptée sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

S-29/1. Pouvoirs des représentants à la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs[2] et la recommandation qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Adoptée en séance plénière
22 septembre 2014

[2] A/S-29/6.

III. Décisions

Sommaire

Numéro de décision	*Titre*	*Page*
	A. Élections et nominations	
S-29/11.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	6
S-29/12.	Élection du Président de l'Assemblée générale	6
S-29/13.	Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale	6
S-29/14.	Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale	6
	B. Autres décisions	
S-29/21.	Adoption de l'ordre du jour	7

A. Élections et nominations

S-29/11. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa séance plénière, le 22 septembre 2014, l'Assemblée générale, rappelant sa décision 69/505 du 19 septembre 2014, a décidé que la Commission de vérification des pouvoirs de la vingt-neuvième session extraordinaire aurait la même composition que la Commission de vérification des pouvoirs de la soixante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée.

En conséquence, la Commission se composait des États Membres suivants : BANGLADESH, BRÉSIL, CHINE, DANEMARK, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, JAMAÏQUE, NAMIBIE et SÉNÉGAL.

S-29/12. Élection du Président de l'Assemblée générale[3]

À sa séance plénière, le 22 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé que le Président de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session ordinaire assumerait les mêmes fonctions à la vingt-neuvième session extraordinaire.

En conséquence, M. Sam KUTESA (Ouganda) a été élu Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session extraordinaire.

S-29/13. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale[3]

À sa séance plénière, le 22 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé que les vice-présidents de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session ordinaire assumeraient les mêmes fonctions à la vingt-neuvième session extraordinaire.

En conséquence, les représentants des 21 États Membres ci-après ont été élus vice-présidents de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session extraordinaire: ARGENTINE, BURKINA FASO, CHINE, CHYPRE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GÉORGIE, GRENADE, ISLANDE, KIRIBATI, LIBYE, NIGER, OMAN, PAKISTAN, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SAINTE-LUCIE, SWAZILAND et TADJIKISTAN.

S-29/14. Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale[3]

À sa séance plénière, le 22 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé que les présidents des grandes commissions de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session ordinaire assumeraient les mêmes fonctions à la vingt-neuvième session extraordinaire.

En conséquence, les personnes ci-après ont été élues à la présidence des grandes commissions :

Première Commission :	M. E. Courtenay RATTRAY (Jamaïque)
Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) :	M. Durga Prasad BHATTARAI (Népal)
Deuxième Commission :	M. Sebastiano CARDI (Italie)
Troisième Commission :	M^me^ Sofia MESQUITA BORGES (Timor-Leste)
Cinquième Commission :	Mr. František RUŽIČKA (Slovaquie)
Sixième Commission :	M. Tuvako Nathaniel MANONGI (République-Unie de Tanzanie)

[3] Conformément à l'article 38 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau comprend le Président de l'Assemblée, les vingt et un vice-présidents et les présidents des six grandes commissions.

B. Autres décisions

S-29/21. Adoption de l'ordre du jour

À sa séance plénière, le 22 septembre 2014, l'Assemblée générale a adopté l'ordre du jour de la vingt-neuvième session extraordinaire[4].

[4] A/S-29/1.

Annexe

Répertoire des résolutions et décisions

Le présent répertoire comprend les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session extraordinaire. Ces résolutions et décisions ont été adoptées en séance plénière sans avoir été mises aux voix.

Résolutions

Numéro de résolution	*Titre*	*Point de l'ordre du jour*	*Date d'adoption*	*Page*
S-29/1.	Pouvoirs des représentants à la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale	3, *a*	22 septembre 2014	3

Décisions

Numéro de décision	*Titre*	*Point de l'ordre du jour*	*Date d'adoption*	*Page*
	A. Élections et nominations			
S-29/11.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, *a*	22 septembre 2014	6
S-29/12.	Élection du Président de l'Assemblée générale	4	22 septembre 2014	6
S-29/13.	Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale	5	22 septembre 2014	6
S-29/14.	Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale	5	22 septembre 2014	6
	B. Autres décisions			
S-29/21.	Adoption de l'ordre du jour	6	22 septembre 2014	7